

# Message important aux parents

Dans le contexte actuel de risque de pandémie H1N1, nous jugeons important de vous donner quelques informations :

## ➤ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FIÈVRE ?

Si votre enfant tombe malade, et notamment s'il a de la fièvre, **l'école n'est pas habilitée à lui donner un médicament** pour faire baisser sa température.

La consigne, en cas de fièvre ou d'autres symptômes anormaux, est donc de **prévenir immédiatement les parents.**

**Il est du devoir des parents de venir chercher l'enfant afin d'éviter toute contagion.**

Évidemment, si votre enfant fait de la fièvre **avant de partir pour l'école, il faut le garder à la maison.**

Il est donc très important que la **fiche de renseignements** que vous remplissez au début de l'année et qui comporte vos coordonnées professionnelles et personnelles soit bien **à jour.**

Lors d'absence, l'école téléphonera à la maison afin de motiver et **préciser le motif d'absence** de l'élève.

La direction de l'école

Septembre 2009